# La Société Nationale des Autoroutes du Maroc déploie une solution de digitalisation des Appels d’Offres durant la période d’urgence sanitaire : 25 avril 2020



**AVIS D’INFORMATION**

**La Société Nationale des Autoroutes du Maroc déploie une solution de digitalisation des Appels d’Offres durant la période d’urgence sanitaire**

**Rabat le, 24 avril 2020**: Dans le cadre de son Plan de Continuité d’Activité et conformément à la circulaire du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration en **date du 31 mars 2020** relative aux mesures d’assouplissement au profit des entreprises publiques durant la période d’urgence sanitaire, ADM vient de déployer une solution de digitalisation des Appels d’Offres à travers sa nouvelle plateforme en ligne <https://achats.adm.co.ma>

Grâce à cette plateforme, entièrement digitale, ADM améliore son processus des achats par la simplification et la fluidité de ses procédures de publication, de consultation et de soumission.

La plateforme répond aux meilleurs standards en termes de sécurité informatique et de traçabilité des informations afin de garantir les principes de libre accès à la commande, d’égalité de traitement des concurrents et de garantie de leurs droits ainsi que de transparence dans le choix des fournisseurs.

Cette réalisation prépare la phase qui suivra la fin de la période d’urgence sanitaire aux fins de permettre à l’écosystème de disposer, en toute sécurité des informations relatives aux commandes d’ADM et ce, pour une meilleure visibilité pour les concurrents.

Les entreprises sont ainsi invitées, sans exception à accomplir exclusivement en ligne les différentes formalités afférentes au processus des achats, notamment :

* la consultation des appels à la concurrence lancés ou en cours ;
* le retrait des dossiers d’appel à la concurrence ;
* la demande de tout renseignement ou information relatifs à un appel d'offres ou à une consultation ;
* le dépôt des dossiers et des offres en format électronique ;
* la fourniture des compléments de dossiers ou la rectification des erreurs matérielles éventuelles suite à la demande de la commission d'appel d’offres ;
* la consultation des résultats des appels d’offres.`

Les modalités d’inscription à la plateforme et le manuel d’utilisation sont mis gratuitement, en format électronique, à la disposition des candidats et fournisseurs intéressés sur ladite plateforme.

**Pour plus d’informations :**  (voir liens en bas de page)